

Dossier d'inscription pour l'accueil de loisirs Les Marm'oust (3-12 ans)

Les informations recueillies sur ce dossier d'inscription sont archivées par : Familles rurales Rohan dans le but de la prise en charge de l'enfant. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à l'équipe Familles rurales Rohan. Conformément à la loi "RGPD", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vos concernant et les faire rectifier en contactant : asso.rohan@famillesrurales.org - 06.69.52.00.01

Informations générales Enfant

L'enfant

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Sexe :

Date de naissance :

Ecole :

Classe :

Brevet natation (**fournir une copie**) :

Renseignement sanitaires

Médecin traitant + numéro de téléphone :

Assurance responsabilité civile (**fournir une copie**) :

Type de repas (entourer) : Standard Sans porc Végétarien Sans poisson Autres :

Allergies repas / médicament :

PAI (Protocole d'accueil individuel) :

Enfant en situation d'handicap :

Vaccins obligatoires (**fournir copie des vaccins**)

Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (Date de rappel) :

L'enfant porte t-il des lunettes, des lentilles, prothèses auditives, prothèses dentaires ?

.....

Informations générales Famille

Parent 1 : Mère / Père / Tuteur (entourer)

Nom et prénom :

Né(e) le :

Situation familiale :

Email :

Numéro de téléphone :

Adresse du domicile :

Régime social dont l'enfant dépend : CAF / MSA (entourer). Préciser le département de l'organisme :

N°CAF / allocataire :

N° sécurité sociale (dont l'enfant dépend) :

Quotient familiale (QF) :

Les familles ne fournissant pas les informations se verront appliqué le tarif n°3 sans réduction (pas de rétroaction).

Parent 2 : Mère / Père / Tuteur (entourer)

Nom et prénom :

Né(e) le :

Email :

Numéro de téléphone :

Adresse du domicile (si différent du parent 1):

Autorisation parentale

Je soussignée Mère, Père, Tuteur (entourer) :

- Autorise la direction de l'accueil de loisirs à prendre toutes les mesures nécessaires auprès du médecin ou de l'hôpital, ceci en cas d'urgence et autorise le médecin à pratiquer toute intervention médicale nécessaire.
- Autorise mon enfant à participer aux activités de l'accueil de loisirs sous la responsabilité du personnel encadrant
- Autorise mon enfant à utiliser les transports de l'accueil de loisirs sous la responsabilités de l'équipe d'animation ou des parents bénévoles.
- Autorise l'utilisation de l'image de mon enfant dans le cadre de la promotion des activités de l'accueil de loisirs pour une durée de 5 ans (Site web, newsletter, journaux, RS...)

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche,

Fait à le; Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Protocole WC

Nous estimons que "assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant" est important, ainsi nous demandons votre consentement ainsi que celui de l'enfant pour procéder à l'essuyage des fesses de votre enfant : Accepte Refuse (entourer)

Contact

Nom Prenom + numéro de tel	Autoriser à récupérer l'enfant	Prévenir en cas d'accident

En signant ce document, vous vous engagez à fournir à l'équipe :

- Le dossier d'inscription dûment rempli (Famille, enfant, info sanitaires, protocole WC, contact)
- Le chèque de caution de 300€ (valable 1 an)
- Le règlement de l'adhésion pour l'année en cours :€
- Le règlement intérieur lu et signé dans sa totalité

Contacts :

Adresse mail : asso.rohan@famillesrurales.org
Numéro de téléphone : 0669520001
Facebook : famillesruralesrohan

- Instagram : assofamillesruralesrohancredin
- Site web : <https://www.famillesrurales.org/rohan/>
- Newsletter Mensuelle : Demandez votre inscription par mail.

Règlement intérieur pour l'accueil de loisirs Les Marm'oust (3-12 ans)

Les informations recueillies sur ce dossier d'inscription sont archivées par : Familles rurales Rohan dans le but de la prise en charge de l'enfant. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à l'équipe Familles rurales Rohan. Conformément à la loi "RGPD", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vos concernant et les faire rectifier en contactant : asso.rohan@famillesrurales.org - 06.69.52.00.01

L'association fonctionne grâce au bénévolat : chacun peut s'investir selon son temps et ses envies.

Le conseil d'administration se réunit une fois par mois, et l'Assemblée Générale annuelle en mars est un moment privilégié pour échanger avec les responsables.

Les parents souhaitant s'impliquer dans le fonctionnement de la structure des Marm'Oust sont les bienvenus : participation aux réflexions sur les projets, pistes d'amélioration de l'accueil, organisation et logistique... Toutes les bonnes volontés comptent !

Horaires

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires.

- En journée : de 7h30 à 18h45 (Les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h30 et partir dès 17h)
- En demi-journée : de 7h30 à 13h30 ou de 12h à 18h45

Le mercredi, l'accueil se fait à l'Ecole de la Ville Moisan à Rohan pour toute la journée.

Des séjours courts peuvent être organisés, d'une durée maximale de 5 jours.

Les Tarifs

	QF	Tarif journée	Tarif 1/2 journée	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
0	De 0 à 600	10€	8€	36€	45€
1	De 601 à 700	13€	10€50	45€	52€
2	De 701 à 1050	14€50	12€	50€	58€
3	+ de 1050	16€	13€	56€	64€
Communes extérieures à Rohan/Crédin		18€	16€	63€	72€

L'adhésion annuelle à l'association Familles Rurales est obligatoire.

Sortie exceptionnelle (parc, spectacle,...) : 3€ par enfant / par sortie. Ce tarif sera indiqué sur les programmes pour les journées concernées.

Moyens de paiements et facturation

Paiements acceptés : chèques, chèques vacances, espèces, chèques emploi service, virement bancaire.

L'accueil de loisirs est conventionné avec la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F) et la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A) . A ce titre nous acceptons les bons CAF et les bons MSA.

Facturation à la journée ou ½ journée de présence.

- Vacances scolaires : règlement maximum 1 mois après la date de facturation
- Mercredis : règlement des présences du mois terminé 1 mois après facturation

L'association exige un chèque de caution de 300 € pour couvrir d'éventuels impayés. Elle peut refuser l'inscription d'enfants dont les factures passées ne sont pas réglées. Toute annulation tardive ou injustifiée sera facturée.

Obligations des parents

- Enfants acceptés de 3 à 12 ans (scolarisés) avec dossier administratif à compléter avant
- Vaccinations obligatoires à jour (Diphtérie, tétanos, polio + autres pour enfants nés après 2018).
- En cas de maladie contagieuse, respecter les délais d'éviction et si poux, l'enfant doit être traité.
- Assurance couvrant les activités extrascolaires de votre/vos enfant(s).

Matériel et objets personnels

- Chaussons, tenue de rechange, doudou et gourde conseillés. Il est recommandé noter le nom de l'enfant.
- Éviter d'apporter des objets de valeur (bijoux, jouets, argent). Aucune responsabilité en cas de perte ou vol.
- Nourriture interdite, goûters et repas fournis.

Gestion des accidents et médicaments

- En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable prévient les parents. En fonction de l'urgence, le responsable prévient le médecin, les pompiers ou l'hôpital le plus proche.
- L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament. Sauf sur présentation d'ordonnance médicale : remettre une copie de l'ordonnance et fournir les médicaments à l'équipe (pas dans le sac).

Inscriptions et absences

- Inscription valide uniquement avec dossier complet et vérifié :
 - Mercredis à l'école de la ville Moisan :
 - Inscription à effectuer avant le vendredi midi précédant le mercredi concerné.
 - Annulation possible jusqu'à 12h la veille.
 - Vacances scolaires :
 - Inscription à faire avant la date limite indiquée sur les bulletins d'inscription.
 - Toute absence non justifiée 48 heures à l'avance ou sans certificat médical reste due.
- Documents requis : dossier d'inscription et règlement intérieur, justificatif CAF/MSA, carnet de vaccination.
- Pass nautique obligatoire pour les activités nautiques.
- L'accueil peut refuser un enfant non inscrit dans les délais.
- Visite recommandée pour faciliter l'adaptation de l'enfant.

Arrivée et départ

- Accompagnement obligatoire par un adulte jusqu'à un animateur.
- Autorisation écrite nécessaire si une autre personne vient récupérer l'enfant.
- En cas de retard ou d'absence de l'adulte responsable, la direction prendra les mesures nécessaires

Le Protocole d'accueil pourra être modifié en fonction des mesures imposées par l'Etat (sanitaire, plan Vigipirate)

Partenaires financiers et matériels

- L'association travaille avec les mairies de Crédin et de Rohan, chaque mairie participe financièrement au fonctionnement : subventions, mise à disposition de locaux, mise à disposition de personnels techniques.
- Soutien financier des organismes publics : CAF, MSA et Conseil Général du Morbihan.

Ces différentes aides financières permettent de réduire le coût d'une journée d'accueil pour les utilisateurs.

Ce règlement assure un accueil de qualité et un bon fonctionnement du centre.

Merci de le respecter !